



Courseulles
La station bien-être sur-Mer

DECISION N° D2024-009

Convention de mise à disposition d'un local

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES S/MER

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération du 19 juin 2020 (5°) portant délégation d'attribution au Maire afin de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

DECIDE

- De mettre à disposition à titre gratuit la salle du conseil municipal pour l'organisation d'ateliers à destination des demandeurs d'emploi organisés par France TRAVAIL et RETRAVAILLER,
 - Le mardi 20 février 2024
 - Le mardi 27 février 2024
 - Le mardi 5 mars 2024
 - Le mardi 12 mars 2024
- De fixer les conditions de cette mise à disposition dans une convention,
- D'insérer la présente décision au registre des décisions du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à COURSEULLES S/MER, le 8 février 2024

Le Maire


Anne-Marie PHILIPPEAUX

